



**Note synthétique de présentation**  
du compte administratif 2023  
et du budget 2024

(Conseil municipal du 27 mars 2024)

**Sommaire :**

- I. *Le cadre général du budget*
- II. *Les sections budgétaires*
- III. *Le compte administratif 2023*
- IV. *Le budget de l'année*
- V. *Les principaux projets de l'année*
- VI. *L'état de la dette*

## I. Le cadre budgétaire

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La commune disposant d'un site internet ; celle-ci est rendue disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année concernée. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal (assemblée délibérante) avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année d'élections municipales, et être transmis au représentant de l'État (le préfet) dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année.

Le budget d'une commune comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

La section d'investissement recense les dépenses et recettes qui ont pour effet de modifier la consistance ou la valeur du patrimoine communal.

Chacune des sections est obligatoirement équilibrée.

## II. Les sections budgétaires

### • La section de fonctionnement

Cette section retrace donc les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement se composent de trois principaux types :

- Les impôts locaux ;
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine et accueils périscolaires essentiellement) ou de loyers (La Poste, antennes de communication...).

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement (solde d'exécution) alimente le fonds de roulement.

Du fonds de roulement est dégagé l'autofinancement de l'exercice suivant, c'est-à-dire la capacité d'une commune à financer elle-même ses projets en tout ou partie, notamment en investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

- La section d'investissement

Cette section retrace donc les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement qui enrichissent le patrimoine communal et préparent l'avenir.

En dépense, l'investissement comprend les rénovations, constructions ou aménagements de bâtiments, les travaux d'éclairage et de voirie, mais également le remboursement du capital des emprunts.

En recette, sont concernées deux types de ressources :

- D'une part les recettes patrimoniales provenant principalement de la taxe d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme accordées, et de la compensation de la TVA (FCTVA) par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées en année N-2,
- D'autre part, les subventions d'équipement attribuées par les différents financeurs sollicités.

En règle générale, le solde d'exécution en investissement est négatif, il est couvert par le solde d'exécution de la section de fonctionnement.

Mais celui-ci peut être excédentaire, et dans ce cas, il abonde l'autofinancement de l'exercice suivant.

### III. Le compte administratif de l'année 2023

Adopté par le Conseil municipal le 27 mars 2024.

L'exercice 2023 se caractérise par une hausse générale des dépenses réelles de fonctionnement de 12 % est une capacité d'autofinancement dégagé à la fois par la section de fonctionnement et d'investissement, qui a permis d'engager des projets d'investissement après les études.

La section d'investissement a été financée par le solde d'exécution de la section de fonctionnement 2022 pour 538 884.95 €, et par un emprunt de 300 000.00 €.

Ci-dessous un détail commenté des dépenses et recettes réalisées.

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution %	Commentaires exercice 2023
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 217 649,88</b>	<b>1 367 805,84</b>	<b>+12%</b>	
D	011 - Charges à caractère général	400 059,87	505 072,40	+26%	Les charges générales représentent 37% des dépenses de fonctionnement
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	641 242,18	657 468,20	+2.5%	Hausse due au recours à du personnel pour compenser l'absence d'agents, et à l'augmentation de certaines charges salariales. La masse salariale représente 48% des dépenses réelles de fonctionnement
D	014 - Atténuations de produits	41 842,00	32 958,00	-21%	Ce chapitre concerne essentiellement une péréquation (ou reversement) de fiscalité.
D	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00		
D	65 - Autres charges de gestion courante	120 051,00	138 834,99	+16%	Dépenses de participation aux différents syndicats intercommunaux, de subventions aux associations, au CCAS, des indemnités des élus.

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution %	Commentaires exercice 2023
D	66 - Charges financières	14 454,83	18 498,34	+28%	Un emprunt contracté en 2022 et 1 <sup>ère</sup> échéance de l'emprunt 2023 en janvier 2024 d'où l'augmentation des intérêts des emprunts à rembourser
D	67 - Charges exceptionnelles	0,00	6 223,91		Suite à l'annulation de titre sur l'exercice intérieur, et au recouvrement d'amende.
D	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	8 750,00		La provision (obligatoire) pour créances dont le recouvrement est fortement compromis créée en 2021
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>544 809,63</b>	<b>517 928,77</b>	<b>-5%</b>	
D	023 - Virement à la section d'investissement	464 865,65	347 045,87		Le résultat d'exécution 2022 a été reversé au BP 2023 pour l'autofinancement de la section d'investissement
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 943,98	170 882,90		Dotations aux amortissements
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>1 762 459,51</b>	<b>1 885 734,61</b>	<b>+7%</b>	
R	<b>Recettes réelles</b>	<b>1 534 867,06</b>	<b>2 269 949,25</b>	<b>+48%</b>	
R	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	638 467,13	538 884,95		Résultat d'exécution 2022 pour partie maintenu en section de fonctionnement
R	013 - Atténuations de charges	41 272,34	58 624,82		Remboursement par l'assurance du personnel des absences maladies
R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	132 675,81	133 233,74	+0.4%	Essentiellement des recettes des services facturés de la cantine et de l'accueil au niveau périscolaire
R	73 - Impôts et taxes	984 705,07	1 099 487,97	+12%	
R	<i>dont Impôts directs locaux</i>	<i>828 651,00</i>	<i>971 168,00</i>	<i>+17%</i>	Evolution est due, d'une part, à une modulation des taux des taxes pour faire face aux besoins, et d'autre part, à la revalorisation annuelle des bases locatives indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé.
R	74 - Dotations, subventions et participations	292 522,67	309 572,34	+6%	Pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement
R	75 - Autres produits de gestion courante	70 626,04	74 806,17	+6%	Revenus des immeubles en location (La Poste, logement...)
R	76 - Produits financiers	2,60	3,52		
R	77 - Produits exceptionnels	11 998,53	52 710,74		
R	78 - Reprise sur amortissements et provisions		2 625,00		
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>5 676,23</b>	<b>108 786,36</b>		
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 676,23	108 786,36		
	<b>TOTAL recettes</b>	<b>2 019 193,89</b>	<b>2 378 735,61</b>	<b>+18%</b>	

Sens	Section d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution %	Commentaires exercice 2023
D	<b>Dépenses réelles</b>	<b>797 158,91</b>	<b>1 175 119,48</b>	<b>+47%</b>	
D	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	134 913,81		Le résultat dégagé par la section d'investissement en 2022 et reporté sur l'exercice 2023 a été excédentaire
D	10 – Subventions d'investissement	967,09	20 000,00		
D	16 - Emprunts et dettes assimilées	70 314,27	54 895,60		1 <sup>er</sup> remboursement de l'emprunt 2023 en janvier 2024
D	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	11 331,98		Etudes de maîtrise d'œuvre pour les projets
D	21 - Immobilisations corporelles	116 836,24	356 058,07		Principalement travaux de voirie, informatique dans la Mairie...
D	23 - Immobilisations en cours	608 041,31	596 094,52		Mise en accessibilité et restructuration de la Mairie, aménagement rue de Milly, rénovation thermique de l'école élémentaire
D	27 – Autres immobilisations financières	0,00	1 825,50		Convention avec la SAFER (groupement de collectivités)
D	45 - Opération pour compte de tiers	0,00	0,00		
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>5 676,23</b>	<b>231 330,76</b>		
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 676,23	108 786,36		Ecriture de reprises de subventions d'équipements
D	041 – Opérations patrimoniales		122 544,40		
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>802 835,14</b>	<b>1 406 450,24</b>	<b>+75%</b>	
R	<b>Recettes réelles</b>	<b>534 024,61</b>	<b>983 864,90</b>	<b>+84%</b>	
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 952,74	0,00		Résultat excédentaire dégagé par la section d'investissement en 2022 a été reporté sur l'exercice 2023
R	024 - Produits de cessions	0,00			
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 162,07	414 693,68		Compensation de la TVA sur travaux réalisés en année N-2
R	13 - Subventions d'investissement	135 862,54	269 171,22		Aides financières pour les projets
R	16 - Emprunts et dettes assimilées	350 000	300 000,00		Nouvel emprunt sur l'année 2023
R	21 - Immobilisations corporelles				
R	45 - Opération pour compte de tiers	0,00			
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>544 809,63</b>	<b>640 473,17</b>	<b>+17.5%</b>	
R	021 - Virement de la section de fonctionnement	464 865,65	347 045,87		Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 943,98	170 882,90		Amortissement de subventions d'équipements reçues
R	041 – Opérations patrimoniales		122 544,40		
	<b>TOTAL recettes</b>	<b>1 078 834,24</b>	<b>1 624 338,07</b>	<b>+50.5%</b>	

Au 31/12/2023, la section d'investissement termine avec un solde d'exécution déficitaire et la section de fonctionnement avec un solde d'exécution excédentaire.

La capacité d'autofinancement pour l'exercice suivant (BP 2024) est constituée du solde d'exécution de la section de fonctionnement qui s'élève à 840 046,87 €, dont une part majeure est transférée en section d'investissement :

- 152 288,29 € inscrits en couverture du solde négatif,

- 325 876,46 € inscrits en autofinancement des opérations d'investissement.

#### IV. Le budget primitif de l'année 2024

Le budget a également été voté le 27 mars 2027 par le Conseil municipal.

La commune ne dispose pas de budget annexes.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Faire face à l'augmentation des prix de l'énergie ;
- Contenir la dette sans recours à l'emprunt ;
- Poursuivre les opérations d'entretien et de grosses réparations du patrimoine ;
- Et terminer la réalisation de l'opération de rénovation thermique de l'école élémentaire.

Ainsi le budget 2024, élaboré en tenant compte du maintien des taux d'imposition, s'équilibre à la hauteur de 3 845 191.50 € dont :

- 2 310 941.13 € au titre de la section de fonctionnement,
- 1 534 250.37 € au titre de la section d'investissement y compris les restes à réaliser de l'exercice précédent.

Ci-dessous détail commenté des dépenses et recettes prévisionnelles.

Dépenses de fonctionnement	Montant €	Commentaires
011- Dépenses courantes	889 296.17	39% des dépenses de fonctionnement
012- Dépenses de personnel	736 068.00	32% des dépenses de fonctionnement Y compris l'assurance du personnel (18 agents) et la médecine du travail.
014- Atténuation de produits	43 122.00	Prélèvement de l'attribution de compensation à la CAPF et la participation au fonds national de péréquation des ressources du secteur local
65- Autres dépenses de gestion courante	167 319.68	Dépenses de participation aux différents syndicats intercommunaux, de subventions aux associations, au CCAS, des indemnités des élus Pour d'éventuelles pénalités de retard de paiement.
66- Dépenses financières	33 853.45	Intérêts des emprunts en cours
68- Dotations aux amortissements et provisions	2 000.00	Provision pour « créances douteuses »
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>1 871 659.30</b>	
023- Virement à la section d'investissement	348 835.81	Crédits dégagés en fonctionnement permettant de contribuer au financement des investissements (autofinancement)
042- Ecritures d'ordre entre sections	90 446.02	Constat de la dépréciation des biens pour pouvoirs les renouveler
<b>Total DF</b>	<b>2 310 941.13</b>	

Recettes de fonctionnement	Montant €	Commentaires
002- Excédent N-1 reporté	687 758.58	Solde d'exécution positif en fonctionnement (Capacité en fonctionnement)
70- Produits des services	115 750.00	Participation des familles aux services de cantine et de périscolaire
73- Impôts et taxes	251 057.00	Taux des taxes maintenus pour l'exercice 2024
731 – Fiscalité locale	952 369.07	
74- Dotations et participations	185 644.20	Pas de baisse prévue de la dotation de fonctionnement
75- Autres recettes de gestion courante	72 859.48	Essentiellement des loyers
013- Atténuations de charges	26 000.00	Remboursement sur rémunération du personnel communal
76- Recettes financières	4 000.00	Versement d'indemnités suite à sinistre Reprise sur amortissement
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>2 295 438.33</b>	
042- Ecritures d'ordre entre sections	15 502.80	Amortissement de subventions d'équipement reçues
<b>Total RF</b>	<b>2 310 941.13</b>	

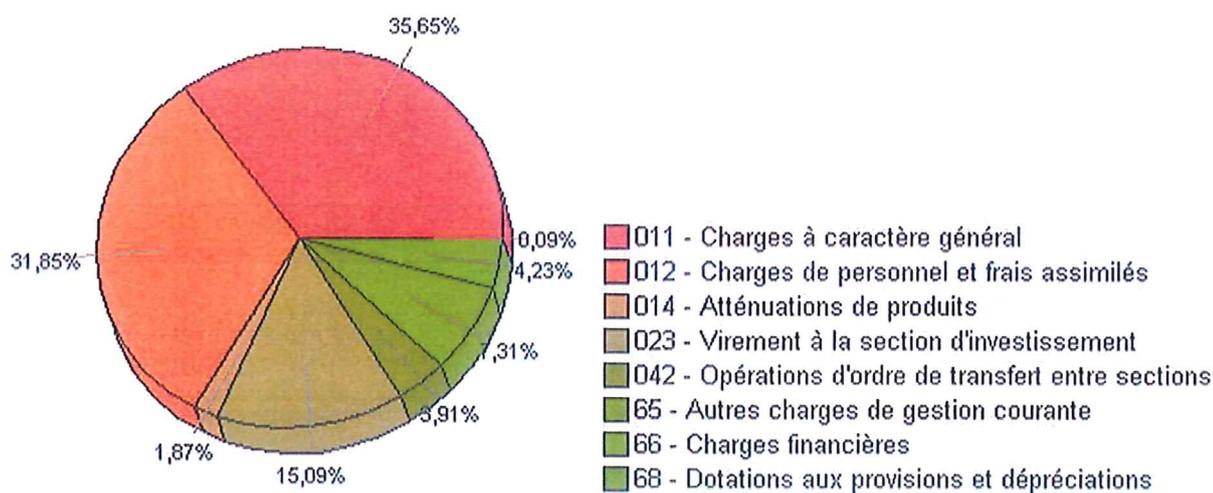
Dépenses d'investissement	Montant	Commentaire
001- Déficit d'investissement reporté	129 158.04	
16- Remboursement d'emprunts	70 346.55	Pas d'emprunt nouveau provisionné sur l'exercice 2024
20- immobilisations incorporelles	183 601.84	Etudes de maîtrise d'œuvre
204- Subventions d'équipement versées	0.00	
21- Immobilisations corporelles	429 314.32	Travaux, achat de matériels ou mobilier achevés dans l'année
23- Immobilisations en cours	319 026.84	Opérations d'investissement plus longue
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>1 131 447.59</b>	
040- Ecritures d'ordre entre sections	15 502.80	Amortissement des subventions d'équipement reçues
<b>Restes à réaliser N-1 (dépenses)</b>	<b>387 299.98</b>	Reports 2023 de dépenses d'investissements à terminer
<b>Total DI</b>	<b>1 534 250.37</b>	

Recettes d'investissement	Montant €	Commentaires
001- Excédent d'investissement reporté	0.00	
10- FCTVA / Taxe d'aménagement	125 340.79	Remboursement par l'Etat de la TVA et taxe sur les autorisations d'urbanisme
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	152 288.29	Couverture déficit exécution 2023 Autofinancement
13- Subventions	453 169.73	Aides financières pour les opérations d'investissement

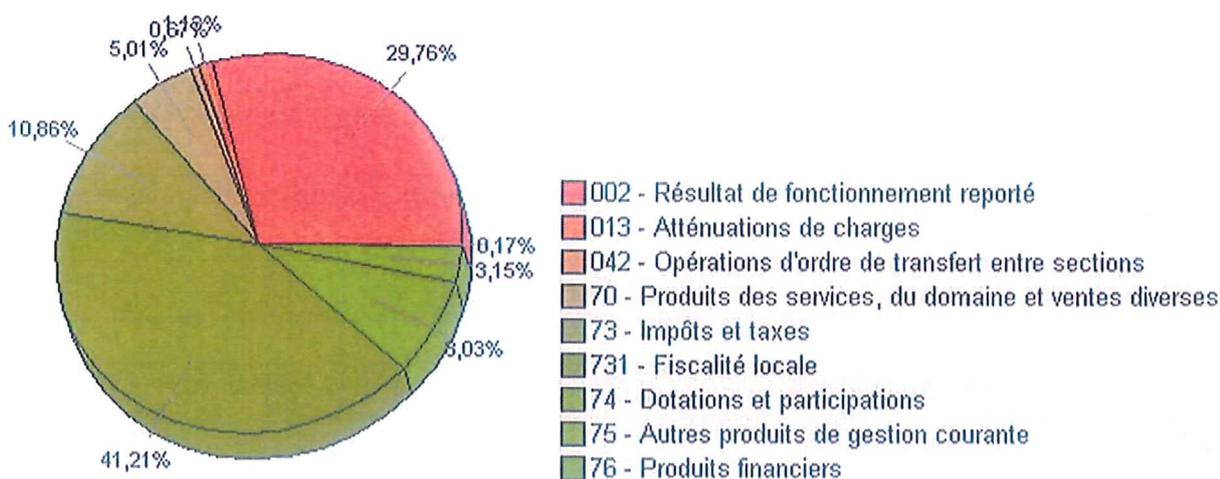
16- Emprunt	0.00	Pas d'emprunt nouveau prévisionné pour cette année
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>730 798.81</b>	
45- Opération pour compte de tiers	0.00	
021- Virement de la section de fonctionnement	348 835.81	Autofinancement
040- Ecritures d'ordre entre sections	90 446.02	Amortissement des immobilisations
Restes à réaliser N-1 (recettes)	364 169.73	Reports 2023 de recettes d'investissements à terminer
<b>Total RI</b>	<b>1 534 250.37</b>	

### Annexes budget primitif 2024 :

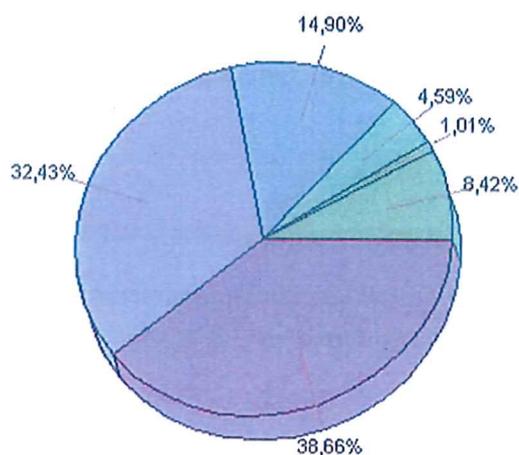
- Fonctionnement – dépenses :



- Fonctionnement – recettes :

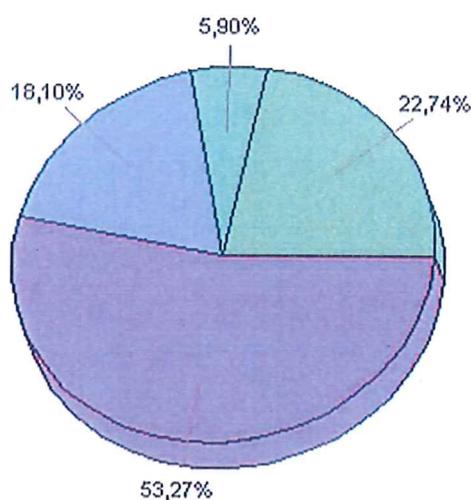


• Investissement – dépenses :



- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours

• Investissement – recettes :



- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement

V. Les principaux projets de l'année 2024

- Nouvelle tranche du programme de rénovation de l'éclairage public dans diverses rues issu de l'armoire « Grande Montagne » pour un peu plus de 54 000 € ;
- Suite de l'études pour la création d'un pôle associatif et culturel, et rénovation de la salle polyvalente pour 144 000 € ;

Les subventions d'investissements inscrites pour ces projets s'élèvent au total à 453 000 €. Elles sont sollicitées auprès de l'Etat, la Région Ile-de-France, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, et le Syndicat d'électrification de Seine-et-Marne.

S'y ajoutent des travaux de réparation de voiries, en section de fonctionnement, pour environ 50 000 €.

Les travaux engagés en 2023 et restent à terminer concernant la rénovation thermique de l'école élémentaire, la restructuration de la mairie et la rénovation de l'éclairage public issu de l'armoire « Durance ».

**VI. L'état de la dette au 31/12/2023**

3 emprunts à taux fixe restent à rembourser jusqu'en 2042.

1 emprunt nouveau a été levé en 2023 sur 15 ans dont la première échéance de remboursement débute en janvier 2024.

L'encours de la dette, c'est-à-dire le capital restant dû, s'élève à 1 466 011 €

L'annuité de remboursement en 2023 s'est élevé à 73 596 €, et sur 2024, l'annuité s'élèvera à 101 000 €.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette au regard de la capacité d'autofinancement de la commune, s'élève à 1.6. Situation saine comparativement au seuil de vigilance qui se situe à 10 ans.

Fait à Perthes-en-Gâtinais, le 28 mars 2024,

Le Maire,

Fabrice LARCHE

*Information : l'article L.2121-26 dispose que toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux >> demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures*